

## **1. Présentation de l'UTIP Association**

Association loi 1901 qui fêtera ses 60 ans en mai 2012, l'UTIP poursuit sa mission avec la même conviction depuis l'origine : assurer et faciliter l'accès des pharmaciens d'officine à la formation continue afin de renforcer en permanence la qualité des pratiques professionnelles en lien avec les objectifs de santé publique, au service des patients.

Aujourd'hui numéro un de la formation pharmaceutique continue en France, l'UTIP contribue à l'évolution de la mission des pharmaciens en conformité avec la loi HPST. Créée par des pharmaciens pour les pharmaciens, l'UTIP développe un choix important de programmes qualifiants au titre de l'Évaluation des Pratiques Professionnelles, adaptés aux besoins réels du métier et centrés sur des thématiques d'actualité. Près de 30 000 pharmaciens assistent ainsi chaque année aux modules de formation proposés en soirée, en journée, en ligne, en séminaire ou lors des Journées Nationales organisées depuis 2007.

## **2. Le constat vis-à-vis de la maladie rénale chronique et de sa prise en charge à l'officine**

Le pharmacien d'officine est un acteur de santé occupant une place importante dans la chaîne de soins. Il connaît bien ses patients (leur santé, leur mode de vie, leurs habitudes, et leur entourage, ...) et il est amené à les voir plus souvent que les médecins généralistes. On attend de lui qu'il soit acteur de prévention d'autant plus que cette mission est aujourd'hui inscrite dans la loi.

Dans le cadre de la maladie rénale chronique, le pharmacien peut :

1. prévenir cette maladie en donnant des conseils au patient (en rappelant quelques règles hygiéno-diététiques, et en prêtant une attention particulière aux prescriptions de médicaments néphrotoxiques par exemple). Il peut également cibler les patients pouvant présenter un risque de développer cette maladie en les questionnant sur leur état de santé actuel, leurs antécédents, et ainsi pouvoir détecter un dysfonctionnement rénal chez ces patients.

2. Il peut assurer un suivi dans l'observance des patients sur le long terme, en effet dans le cadre des pathologies chroniques l'inobservance est fréquente (30% des patients).
3. Il est vigilant concernant les adaptations posologiques et les interactions médicamenteuses et peut être un relais important avec le médecin du patient dans la coordination des soins. On parle souvent de pharmacien sentinelle.

Le pharmacien a aussi à disposition beaucoup d'informations sur le patient, qui peuvent l'aider dans la prise en charge de la maladie rénale chronique (âge, poids, HTA, situation familiale, ...). Il a un regard sur l'ensemble des médicaments pris par le patient, puisqu'il peut connaître toutes les co-prescriptions grâce au Dossier Pharmaceutique et peut alerter le patient sur les médicaments achetés en automédication.

Cependant, afin que la prise en charge à l'officine soit optimale, le pharmacien aurait besoin de compléments d'information.

Par exemple, le pharmacien n'a pas toujours connaissance du stade de la maladie du patient, ainsi que de ses résultats biologiques, notamment le résultat du DFG. Ces informations ne sont pas écrites sur l'ordonnance, tout comme le poids du patient dans certains cas. Le pharmacien ne sait pas si des mesures hygiéno-diététiques ont été mises en place par le médecin. Il y a donc assez peu de coopération et de partage d'informations entre ces professionnels de santé et le patient ne communique pas forcément ce type d'information à son pharmacien.

Une autre difficulté peut se présenter à l'officine : le patient atteint de maladie rénale chronique qui est sous dialyse ne vient pas à la pharmacie. L'interlocuteur est donc une personne de son entourage, ce qui ne permet pas de communiquer et d'assurer un suivi direct avec le patient.

Enfin, le pharmacien n'est pas toujours formé à poser les bonnes questions, à utiliser les bons mots pour communiquer avec le patient et son entourage et assurer un suivi à l'officine.

### 3. Propositions d'amélioration

Plusieurs voies d'amélioration peuvent être envisagées afin de mieux prendre en charge la maladie rénale chronique à l'officine.

Le pharmacien peut en effet assurer un rôle de « sentinelle » dans la prévention et la détection d'anomalie du fonctionnement rénal du patient. Il pourra ensuite suivre et accompagner le patient et son entourage, en donnant les bons conseils et en répondant aux interrogations possibles sur la maladie.

Mais en amont, le pharmacien doit être formé à cette prise en charge à l'officine.

Dans le cadre de la prévention et de la détection de dysfonctionnement rénal, il doit savoir quelles questions poser, de quelle façon et à quel moment les poser. Il doit savoir reconnaître les signes pouvant évoquer une maladie rénale (la fatigue, l'amaigrissement, le manque d'appétit par exemple).

Le pharmacien doit reconnaître les facteurs de risque de la maladie rénale chronique, afin de proposer un dépistage aux patients concernés.

Lors du dépistage, le pharmacien doit être formé afin d'utiliser les bons mots pour expliquer l'intérêt de se faire dépister, expliquer comment se réalise ce dépistage, et accompagner le patient lorsque le diagnostic aura été posé par le médecin. Le pharmacien devra alors s'assurer de la compréhension et de la capacité d'implication du patient. Il pourra également s'assurer de la réalisation des rendez-vous de suivi et tenter de comprendre quels peuvent être les difficultés rencontrées par le patient s'il ne les réalise pas (manque de temps, non compréhension des analyses, ...).

Puis, le pharmacien doit être formé sur la dialyse et la greffe, et préparé à en discuter avec le patient, à l'accompagner, à poser les bonnes questions et à répondre à ses interrogations (sur les séances de dialyse, l'entretien de la fistule, l'attente de la greffe, la greffe, ...).

A tous les stades de la maladie, il est nécessaire que le pharmacien et le médecin coopèrent en partageant les informations qu'ils ont pu recueillir dans leur exercice, les résultats biologiques, et les mesures mises en place (conseils hygiéno-diététiques par exemple).

En ayant connaissance des résultats biologiques, notamment du DFG, le pharmacien pourra vérifier si les posologies des médicaments sont adaptées au patient et alerter le prescripteur

dans le cas contraire. Il pourra également expliquer au patient pourquoi son traitement doit être adapté au fonctionnement de ses reins.

Le pharmacien doit également avoir un rôle majeur dans l'observance des traitements, en expliquant au patient l'importance de bien suivre les prescriptions du médecin, notamment après une greffe. Le pharmacien peut aider le patient en ce sens en créant avec lui des routines quotidiennes, en proposant un semainier et en le conseillant (penser à toujours emporter une quantité suffisante de traitement lors de déplacements, en cas de vacances, ...).

Le pharmacien doit également veiller à la qualité de vie et à l'autonomie du patient et pouvoir remonter des problèmes de pharmacovigilance. Le pharmacien pourrait également informer les autres acteurs de santé de situations familiales ou professionnelles délicates qui engendrent pour le patient des difficultés financières.

Plusieurs actions peuvent être mises en place afin d'assurer une prise en charge optimale de la maladie rénale chronique à l'officine, dont voici quelques exemples :

- Créer un carnet de suivi pour le patient et un dossier de suivi pour l'officine
- Créer une fiche à remettre au patient expliquant les modalités de prise des médicaments : les horaires de prise, pendant ou en dehors des repas, que faire en cas d'oubli, d'urgence, de voyage ?
- Créer un questionnaire permettant au pharmacien de recenser les effets indésirables ressentis par le patient (j'ai mal aux articulations, je suis anxieux, je dors mal...) et donner la conduite à tenir (consulter le généraliste, le néphrologue, diminuer les doses, ...)
- Créer un calendrier avec les rendez-vous pour noter et suivre avec le patient les consultations chez le néphrologue, le médecin généraliste, le laboratoire d'analyses médicales, ...
- Créer un tableau permettant de suivre à l'officine les résultats biologiques et le poids du patient.
- Etablir un guide pour le pharmacien permettant un suivi du patient atteint de maladie rénale chronique : dates des rendez-vous, problèmes rencontrés par le patient, observance des traitements, automédication, qualité de vie, ...